

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1612

présenté par
M. Breton

à l'amendement n° 1030 de M. Touraine

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 22, supprimer les mots :

« sauf si un problème de qualité affecte ces embryons ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une récente étude a montré que des embryons prétendument défectueux se corrigeaient d'eux-mêmes pendant la grossesse. Cette étude a été publiée dans Nature Cell biology et a été menée par Ali H Brinvalou, directeur du laboratoire d'embryologie à l'Université Rockefeller et Norbet Gleicher, gynécologue-obstétricien du Center for Human Reproduction.